



# Gisèle Jourda

VOTRE SÉNATRICE

**UN MANDAT AU SERVICE DE L'AUDE**

2014-2020





## Cher-e-s Collègues,

La fonction que j'occupe depuis 2014 est à la fois passionnante et prenante. J'ai toujours à cœur de défendre les intérêts de nos collectivités locales, des maires et élus qui m'ont fait confiance : ma conviction, c'est que les parlementaires sont d'abord des médiateurs, en charge de porter au cœur du pouvoir des solutions aux tourments rencontrés par nos territoires. Je veux vous dire que mon action au Sénat est toujours en lien direct avec les préoccupations qui nous sont communes, à savoir celle d'améliorer au quotidien la vie de nos concitoyens.

Il est plus que jamais nécessaire de prendre en compte l'écart qui se creuse entre les textes de loi et leur application concrète, afin que l'action du législateur soit adaptée à la réalité de nos territoires. Force est de constater que les maires, conseillers municipaux, départementaux et régionaux sont toujours préoccupés par les mêmes sujets : l'emploi – en particulier pour les jeunes, la réduction de la fracture numérique en vue de l'égalité des territoires, le logement, les moyens donnés aux collectivités pour offrir les infrastructures à leurs populations avec les moyens nécessaires. Or, je constate que les enveloppes budgétaires nous empêchent de mener à bien ces grands projets.

Ce document est un recueil, témoignage des différentes actions que j'ai menées au Sénat, dans l'Aude, sur la scène internationale, mais aussi sur des sujets précis qui ont particulièrement retenu mon attention (emploi, ruralité, santé, Europe, sécurité et défense etc...). Il a vocation à rendre compte auprès de vous de mon activité parlementaire, avec la volonté de poursuivre la relation de confiance qui structure nos échanges.

*Proche de vous, en amitié'*  
*Gisèle Jourda*

# SOMMAIRE

04

## **Le rôle de Sénatrice**

Quel est mon rôle ?  
Comment s'organise mon travail ?

06

## **Une élue mobilisée**

Retrouvez les chiffres de mon mandat,  
au Sénat et dans l'Aude.

08

## **Sauvegarder l'emploi**

Emploi, droit du travail, mission locales : je  
m'engage pour l'emploi

10

## **Préserver nos services publics**

Mon action en faveur d'un service public de  
proximité et de qualité dans l'Aude

14

## **Aux côtés de nos forces de sécurité & de secours**

Police, gendarmeries, corps d'armées... Mes  
propositions pour nos forces de sécurité

16

## **Le Sénat au plus près du terrain**

Retour sur la mission d'information sur les risques  
climatiques & nos régimes d'indemnisation

18

## **Porter la voix des territoires ruraux**

Je m'engage aux côtés des communes et des  
habitants de la ruralité.

24

## **Orbiel : le défi de la dépollution**

Retour sur notre mobilisation pour prévenir les  
risques liés aux pollutions industrielles

26

## **Faut-il rendre le vote obligatoire ?**

Mes propositions pour associer l'ensemble de  
nos concitoyens à la vie politique

27

## **Protéger les professions indépendantes**

Retour sur les difficultés des indépendants face  
aux dysfonctionnements du RSI

28

## **Investie à l'internationale**

Consultez mes travaux en commission des  
affaires étrangères et mes déplacements

30

## **Défense nationale & européenne**

Consultez mon travail en commission affaires  
étrangères et mes déplacements

32

## **Militer pour une Europe puissante**

Brexit, politique de voisinage et Nouvelles routes  
de la soie : exigeons des politiques ambitieuses !

34

## **Espace Schengen : quelles perspectives ?**

Mes travaux sur les accords de Schengen et les  
enjeux grandissant des migrations en Europe

36

## **Je m'engage pour les Outre-mer**

Emplois et pratiques sportives : retour sur les  
travaux de la Délégation aux outre-mer

38

## **Mon équipe parlementaire**

Retrouvez les membres de mon équipe  
parlementaire, au Sénat et en circonscription.

# LE RÔLE DE SÉNATRICE

## UN MANDAT ENTRE L'AUDE ET LE SÉNAT

Élue sénatrice en septembre 2014, j'ai, depuis lors, à cœur de partager ma semaine entre notre département et le Sénat. Le quotidien des habitants de l'Aude est fortement impacté par des décisions nationales, européennes et l'actualité internationale. Être sénatrice, c'est alerter l'ensemble des autorités sur les situations que nous rencontrons dans le Département. C'est aussi et surtout m'assurer que les décisions prises soient conformes aux intérêts de notre territoire.



## Commission des affaires étrangères

DE LA DÉFENSE ET DES FORCES ARMÉES

J'ai souhaité être membre de cette commission qui suit les questions de politique étrangère et de défense. Elle examine notamment les projets de loi de ratification des traités et accords internationaux et auditionne régulièrement les ministres, ambassadeurs et autres personnalités diplomatiques sur l'actualité de la France, de l'Europe et des relations internationales.

## Commission des affaires européennes

METTRE LA SOLIDARITÉ AU CŒUR DE L'UE

Cette Commission a un rôle d'information et de contrôle sur les activités européennes. Depuis mon élection, j'ai été amenée à travailler sur des rapports qui permettent d'avoir une vision globale de nombreuses thématiques d'actualité : la politique de sécurité de défense, coopération franco-allemande et franco-italienne, évolution du Partenariat oriental ou encore les véhicules autonomes

## Délégation aux outre-mer

PROMOUVOIR L'ESSOR DES TERRITOIRES ULTRAMARINS

Je suis très fière d'être membre de la Délégation aux outre-mer. Elle est chargée d'informer le Sénat sur toute question relative à l'Outre-mer. Elle veille à la prise en compte des caractéristiques, des contraintes et des intérêts propres de ces collectivités et au respect de leurs compétences. Elle est également chargée d'évaluer les politiques publiques mises en oeuvre. J'ai notamment travaillé sur le sport en outre-mer.



## MON AGENDA-TYPE

### DANS L'AUDE



Du Vendredi au Lundi : Dans l'Aude, je vous reçois dans mes permanences de Trèbes et de Limoux et me déplace à la rencontre des élus, citoyens et spécialistes engagés afin de porter leurs témoignages et bénéficier de leur expertise de terrain.

### AU SÉNAT



Du Mardi au Jeudi : Au Sénat, j'assiste aux auditions, je participe au travail des commissions et je contribue à amender les textes soumis au Sénat. J'interpelle le gouvernement sur les problématiques spécifiques de notre département.

### À L'ÉTRANGER



Ponctuellement, j'effectue des déplacements dans le cadre des travaux de la commission des affaires étrangères et de la défense. La diplomatie parlementaire permet de faire valoir les intérêts de la France et de défendre ses valeurs.

## COMMISSIONS D'ENQUÊTE & MISSIONS D'INFORMATION



Les **commissions d'enquête** permettent aux sénateurs qui la composent de recueillir des informations et de les porter à la connaissance du Sénat et de l'opinion publique, soit sur des faits déterminés particulièrement graves, soit sur la gestion d'un service public. Les personnes convoquées prêtent serment et ont l'obligation de se présenter sous peine de sanctions pénales. Je viens d'être nommée membre de la **Commission d'enquête sur la radicalisation islamiste et les moyens de la combattre**. Je compte bien évoquer sans langue de bois les situations que notre département a connues.



Au cours d'une **mission d'information**, les sénateurs abordent des sujets d'actualité de façon transversale, auditionnent ministres, syndicats et experts, se déplacent dans des lieux spécifiques et rencontrent les acteurs de terrain. Ils ont six mois pour proposer des recommandations. J'ai participé à la **mission d'information sur la gestion des risques climatiques et l'évolution de nos systèmes d'indemnisation**. L'occasion de mettre en lumière les inondations dramatiques qui ont touché l'Aude en octobre 2018.

# UNE ÉLUE, MOBILISÉE

## DANS L'HEMICYCLE, JE DEFENDS NOTRE TERRITOIRE

### MON MANDAT EN CHIFFRES

	<b>07</b> PROPOSITIONS DE LOI OU DE RÉSOLUTION DONT JE SUIS L'AUTEURE		<b>1627</b> AMENDEMENTS DÉPOSÉS OU CO-SIGNÉS
	<b>38</b> PROJETS DE LOI OU DE RÉSOLUTION DONT JE SUIS CO-SIGNATAIRE		<b>22</b> RAPPORTS LÉGISLATIFS OU RAPPORTS D'INFORMATION
	<b>66</b> INTERVENTIONS EN SÉANCE		<b>14</b> QUESTIONS ORALES & D'ACTUALITÉ
	<b>293</b> INTERVENTIONS EN COMMISSION		<b>43</b> QUESTIONS ÉCRITES
	<b>23</b> GROUPES D'ÉTUDE ET D'AMITIÉ		<b>07</b> COMMISSIONS D'ENQUÊTE & MISSIONS D'INFORMATION

### INTERPELLER LES POUVOIRS PUBLICS

Contrairement à ce que l'on peut croire, il n'est pas simple pour un Sénateur de se faire entendre par le gouvernement, surtout lorsque l'on est dans l'opposition. Il existe divers outils pour interpellier nos autorités, et vous pouvez être sûrs que je les utilise tous dans la mesure de ce qu'il m'est permis de faire. Ces outils, quels sont-ils ?



**les questions d'actualité** permettent d'interroger le gouvernement sur des sujets nationaux. J'ai par exemple interrogé très récemment le ministre de l'agriculture sur les **inquiétudes du monde agricole**.



**Les questions orales** peuvent être posés sur des sujets locaux techniques. Depuis mon élection, j'ai par exemple adressé une question concernant les **dysfonctionnements des réseaux téléphoniques et internet dans nos zones blanches audoises**.



**Les questions écrites** sont adressées au gouvernement dans le but d'obtenir des renseignements précis sur une problématique qui relève du domaine d'action du ministre interrogé. J'ai par exemple adressé une question au gouvernement concernant la **pérennité du modèle économique de la médecine vétérinaire de campagne** dans l'Aude.

# AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE

JUSQU'EN DÉCEMBRE 2017, J'AI  
PORTÉ DES PROJETS AUDOIS:

**49** PROJETS  
FINANCÉS

 **25** PROJETS  
D'AMÉNAGEMENT

 **8** PROJETS CULTURELS  
ET SPORTIFS

 **13** PROJETS  
D'ACCESSIBILITÉ

 **3** RÉNOVATION  
D'ÉDIFICES RELIGIEUX

## LA FIN DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE

La réserve parlementaire était un ensemble de subventions délivrées par le ministère de l'intérieur à chaque sénateur pour participer au financement de projets d'investissement dans leur département. Elle a été supprimée en 2017 à l'occasion du projet de loi de moralisation de la vie publique. Si je comprends les critiques dont elle a fait l'objet - notamment sur la façon dont certains parlementaires ont disposé de cette subvention en toute opacité - je déplore la disparition d'un dispositif de financement de projets territoriaux au coût relatif mais à l'importance considérable pour les communes, notamment pour les plus petites.

Remplacé depuis 2018 par le Fond de développement de la vie associative (FDVA), je regrette également que les moyens alloués à ce nouveau dispositif, sous l'autorité des préfets, ne réinvestissent que la moitié des fonds autrefois alloués à la réserve parlementaire. De plus, avec un montant minimum de 5000€, ce dispositif exclut *de facto* les structures les plus modestes.

# SAUVEGARDER L'EMPLOI

## JE SOUTIENS LES INITIATIVES SYNDICALES

En mars 2016 j'ai organisé une réunion de travail dans ma permanence à Trèbes avec des représentants de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC), de la CGT et de la CFTD locales.



Ces trois organisations travaillaient sur un projet proposant d'expérimenter la mise en place de modules de « formation aux droits du travail » pour collégiens et lycéens dans le cadre de leur apprentissage : savoir lire une fiche de paie, découvrir les généralités du droit du travail et les règles de la santé au travail etc... .

## FORMATION DES JEUNES AU DROIT DU TRAVAIL : UN PAS VERS L'AUTONOMIE



J'ai porté ce projet au Sénat dans le cadre de la loi « Egalité et Citoyenneté ». Je suis convaincue qu'un tel dispositif a toute sa place dans l'accompagnement des jeunes vers leur autonomie et rendra la transition entre vie scolaire et vie professionnelle moins brutale.

## CRÉATION DU CENTRE DE FORMATION POUR APPRENTIS DE LA CCI CARCASSONE-LIMOUX-CASTELNAUDARY

La loi de Finances pour 2015 a obligé à l'ensemble des chambres de commerce et d'industrie (CCI) de ponctionner leurs réserves de trésorerie afin de rééquilibrer les activités marchandes déficitaires. Oui pour prolonger la rationalisation des investissements mais il faut pour autant préserver la capacité financière des CCI porteuses de projets innovants, notamment pour ce qui concerne l'apprentissage et la formation professionnelle en alternance. C'est le cas de la CCI de Carcassonne-Limoux-Castelnaudary,

qui se trouvait dans une situation périlleuse à l'égard d'un projet ambitieux porté depuis près de 10ans : la construction d'un centre de formation pour apprentis, indispensable pour l'insertion professionnelle et sociale, l'essor économique et le développement de nos territoires. Malheureusement, le choix a été fait de maintenir la ponction. Même si le projet a été revu à la baisse, la construction du CFA est toujours d'actualité grâce au soutien des collectivités. Le chantier, débuté en 2018, est en passe d'être achevé dans un trimestre.



# JE DÉFENDS LES MISSION LOCALES

## UN DISPOSITIF AMBITIEUX MAIS PRIVÉ DE MOYENS

En décembre 2018 je défendais une augmentation des crédits de 8,2 millions d'euros pour les missions locales. En vain. Pourtant lors de la présentation du Plan pauvreté quelques semaines plus tôt, le Gouvernement a annoncé sa volonté de faire bénéficier de la Garantie jeunes 100 000 jeunes en plus. Ce n'est donc qu'un écran de fumée ! La gestion de ce dispositif est un système très complexe à mettre en œuvre, tant dans ses obligations de résultats excessives que dans ses modalités d'évaluation inadaptées.



**SEULEMENT 85% DES FINANCEMENTS SONT RÉELLEMENT ATTRIBUÉS AUX MISSIONS LOCALES**



**L'OBLIGATION DE FORMATION DES 16-18 ANS EST CONFIEE AUX MISSIONS LOCALES**

Le département de l'Aude a été un département pilote. Nous avions au départ un très bon taux de sortie mais il est aujourd'hui en baisse : les missions locales n'ont plus les moyens d'accompagner les jeunes. Au final, elles ne perçoivent en moyenne que 85 % des financements. Il faut par conséquent simplifier cette bureaucratie excessive et non supprimer les crédits. En vain. Et pour ne rien simplifier, le gouvernement a souhaité instaurer une obligation de formation pour les jeunes de 16 à 18 ans, et a voulu que le contrôle du respect de cette obligation incombe aux missions locales...

J'ai donc interpellé le ministre de l'Education nationale dans l'hémicycle pour lui rappeler le rôle et la philosophie des missions locales. Pour avoir accompagné les premières permanences d'aide, d'information et d'orientation des jeunes, pour avoir suivi l'évolution et le vécu des missions locales, ce n'est pas du tout leur philosophie !

## UN DÉTOURNEMENT DE LA PHILOSOPHIE INITIALE

Une mission locale, c'est le lieu où le jeune va se rendre pour être orienté, conseillé, mis en relation avec des organismes de formation. Elle n'a pas une fonction de contrôle, ni d'évaluation. Elle tisse un lien de confiance avec des jeunes en difficulté, en situation de rupture familiale ou dans l'incapacité de définir leur orientation professionnelle. Ils trouvent, au sein de la mission locale, une écoute, un accueil et un accompagnement.



On ne peut que s'inquiéter de la volonté de faire de la mission locale un relais de Pôle emploi, une courroie de transmission avec le contrôle de la formation pédagogique et la formation professionnelle.

Si j'approuve la volonté d'assurer une formation à ces jeunes en décrochage de 16 ans à 18 ans, je refuse que l'État se défasse des missions d'accompagnement de la scolarité, qui sont avant tout régaliennes, et confie le contrôle de cette obligation de formation à des organismes dont ce n'est pas la vocation, alors que d'autres sont missionnés pour le faire !

# PRÉSERVER NOS SERVICES PUBLICS

## MAINTIEN DES TRIBUNAUX DE CARCASSONE ET DE NARBONNE



En mars 2018, après une réunion à Matignon, le cabinet du Premier ministre m'a assuré qu'il n'y aurait aucune fermeture du Tribunal de Grande Instance à Carcassonne, ni à Narbonne. Ce qui maintenait l'équilibre dans le département. J'étais alors soulagée de cette décision qui montrait que la mesure des inquiétudes des élus et des professionnels de la justice avait été prise. Trois mois après l'annonce de la réforme de la carte judiciaire, la spécificité de l'Aude était préservée. Toutefois il convient de relativiser cette annonce:

- La fusion sur chacun des deux sites du tribunal d'instance et du tribunal de grande instance a été confirmée. Ces fusions sont destinées à réduire les effectifs, c'est certain.
- D'autre part la réforme de la justice entend mettre en place rapidement une spécialisation du contentieux entre les tribunaux.
- Reste également la question du pôle de l'instruction. Sans supprimer celui de Narbonne, j'ai rappelé au Premier ministre la nécessité de créer un pôle d'instruction à Carcassonne.

## NON À UNE VISION RECENTRALISATRICE DE L'ÉCOLE

En mai 2019, le Sénat a examiné la loi dite « école de confiance », catalogue de dispositions disparates dont je continue de chercher la ligne directrice d'un projet ambitieux pour l'école. À l'issue d'une semaine de débats, j'ai voté contre cette réforme car elle ne répond pas aux besoins et intérêts des élèves. Ce texte relève d'une vision d'abord autoritaire, recentralisatrice et élitiste du système éducatif et non d'un projet reposant sur la confiance en ses personnels et ses structures et visant à former mieux et davantage les citoyens de demain. Très critiqué par la communauté éducative, les parents d'élèves et les élus, un article introduit sans

aucune concertation créait les « établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux » en regroupant des écoles et collèges, selon des modalités très vagues. Il risquait ainsi d'entraîner des bouleversements profonds dans la structure du système scolaire et aurait eu de lourdes conséquences pour les élèves, leurs familles, les personnels et les territoires. Il supprimait enfin le directeur d'école, fonction pourtant essentielle. Très mobilisés, les sénateurs ont supprimé cet article, qui fort heureusement ne se retrouvera pas dans le texte final.



## MOBILISÉS CONTRE UN SERVICE FISCAL « LOW COST »

### LA DESERTIFICATION EN MARCHÉ

Adapter nos services publics à l'évolution et aux besoins de notre société est une nécessité. Mais quand l'orientation retenue par le Gouvernement fragilise notre accès aux services publics de proximité, cela ne va plus. C'est le cas de la réduction des services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) à une portion minimaliste, avec un important recul du nombre d'implantations réelles et pérennes.

**9 TRÉSORERIES MENACÉES DE FERMETURE** Lézignan-Corbières, Castelnaudary, Cuxac Cabardès, Durban-Corbières, Quillan, Peyriac-Minervois, Bram, la Paerie Départementale et Leucate.

Déjà quinze trésoreries ont été fermées dans notre département en onze ans... et le Gouvernement projette d'en supprimer encore neuf d'ici 2022. Les trois trésoreries restantes porteraient une nouvelle appellation et seraient complétées par des conseillers comptables dont les fonctions réelles restent à définir.

### LES LIMITES DE L'ADMINISTRATION NUMÉRIQUE

Le recours à la dématérialisation ne saurait en aucun cas devenir la seule interface existant entre les usagers et les services fiscaux. **En mars 2018 le Sénat a adopté mon amendement à la loi pour "un État au service d'une société de confiance", qui a été maintenu dans le texte définitif.** Il reportait à 2025 les obligations de télédéclaration et de télépaiement de l'impôt pour les habitants en zones blanches en couverture internet.



Il fallait protéger nos concitoyens en amont de toute sanction injuste de l'administration qui viendrait les pénaliser.

Cet amendement a permis d'éviter la double peine. Même le ministre de l'Action des comptes publics a, en janvier 2019, reconnu son erreur et salué cette disposition !

### DES PROPOSITIONS AU RABAIS

En contrepartie de ce recul brutal et inédit de la DGFIP, le ministre de l'Action et des comptes publics propose la mise en place de points de contact.



**Ils ne seraient pas des services de pleine compétence : ces structures assureront aux frais des collectivités territoriales une simple mise en relation - via un ordinateur - des usagers aux services (en ligne la plupart du temps) de l'État.** Il faudra se déplacer et rejoindre des services plus éloignés, avec des amplitudes horaires très réduites. **C'est bel et bien un service public « low cost » qui se mettrait en place.** Courriers, manifestations, mobilisations, nous sommes fortement opposés à cette vision de nos territoires et des services publics de proximité.

# SERVICE MÉDICAUX : IL Y A URGENCE

## MAINTENONS LE SMUR DE QUILIAN !



Face aux difficultés du centre hospitalier de Carcassonne à assurer ses différentes missions d'urgence.



Faute d'un effectif médical suffisant, il importe de mettre en place une organisation des urgences efficiente sur l'ensemble du territoire. Les citoyens de la Haute Vallée de l'Aude doivent pouvoir bénéficier du même accès aux soins urgents qu'ailleurs, c'est-à-dire en moins de 30 minutes.



Afin d'agir contre la désertification médicale galopante dans nos territoires, j'ai signé et défendu chaque année des amendements. **Le dernier en date, en juin 2019, avait pour objet d'imposer à tout nouveau médecin libéral une obligation d'exercer pour une durée au moins égale à trois ans dans une zone sous-dotée de son choix.** J'ai notamment alerté la ministre de la Santé sur la situation du village de Tuchan, qui vient de perdre un nouveau médecin généraliste, ce qui met un terme à la desserte médicale.

## QUELLES CONSÉQUENCES POUR LA DESERTIFICATION MÉDICALE ?

Les zones sous-denses représentent aujourd'hui non seulement une **urgence sanitaire et sociale**, mais sont aussi victimes d'une **cruelle inégalité territoriale**. Il n'existe pas de solution unique, certes, mais il faut disposer d'un éventail de solutions ! La **régulation ou l'encadrement existent pour d'autres professions : les enseignants, les policiers, les notaires, les huissiers, les infirmiers, les kinésithérapeutes et les pharmaciens. Dans quel métier n'existe-t-il pas de contraintes ?**

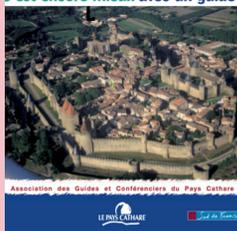


Nous devons nous engager tous ensemble pour aboutir à une répartition plus harmonieuse sur l'ensemble du territoire national. Permettons au moins l'expérimentation de cette mesure, afin de venir en aide à ceux qui sont privé d'accès aux soins.

# DÉFENDRE NOTRE PATRIMOINE

## DANS L'AUDE LE TOURISME DOIT RESTER UNE AFFAIRE DE QUALITÉ

Occitanie - Méditerranée - Pyrénées  
C'est encore mieux avec un guide



La formation universitaire pour accéder au métier de guide conférencier est un gage de qualité qui aboutit à la délivrance d'une carte professionnelle dont seule l'obtention permet l'exercice du métier de guide.

Le gouvernement nous a entendu, la loi prévoyant dorénavant que **les visites guidées dans les musées de France et les monuments historiques ne soient assurées que par des personnes qualifiées titulaires d'une carte professionnelle de guide-conférencier.**

**DES ACQUIS POUR LA PROFESSION DE GUIDE-CONFÉRENCIER**



Mieux encore, **les opérateurs économiques amenés à commercialiser ce type de prestations devraient avoir recours à des personnes qualifiées titulaires de la carte professionnelle. Belle victoire pour l'ensemble de la profession, qui a cependant été atténuée par de récentes annonces, contre lesquelles une fois de plus je me suis élevée.**

Mais ce dispositif a été mis à mal par une série de mesures. Lors de l'examen de la loi Création, Architecture et Patrimoine au Sénat en 2016 j'ai déposé des amendements pour garantir aux guides conférenciers le droit d'être les seuls à exercer leur métier.

## REHABILITER LES LANGUES RÉGIONALES

Notre République est Une et Indivisible. Elle est aussi diverse. Si le français est la langue officielle de la République, et doit le rester, le patrimoine culturel français est composé de nombreuses langues régionales qui ont fait et font encore la richesse de notre pays.

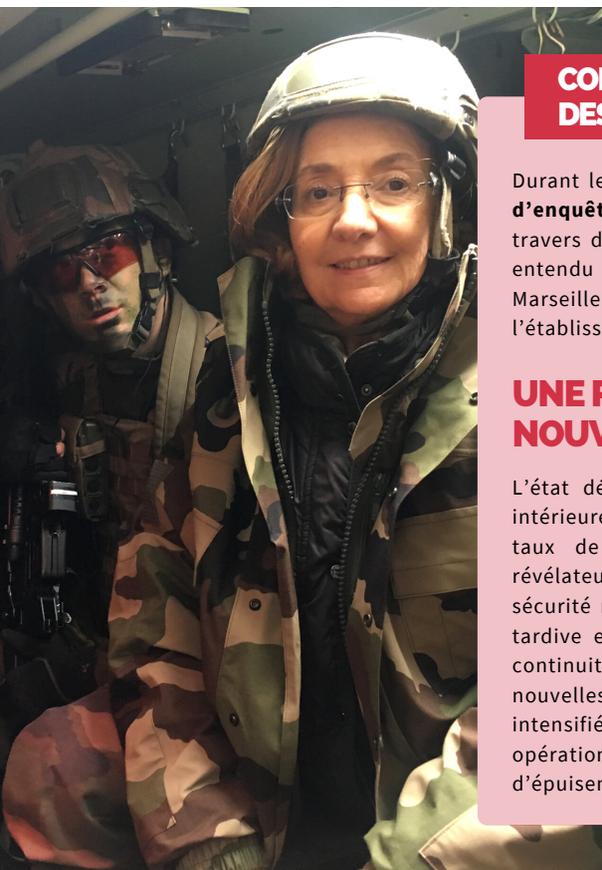
Pour assurer la protection et la promotion de ces langues régionales, le Chef de l'Etat a proposé de ratifier la **"Charte européenne des langues régionales ou minoritaires » pour sauvegarder pour le futur ce patrimoine linguistique.**

Le Sénat a rejeté, le 27 octobre 2015, le principe même de discussion.

Aux côtés de mes collègues j'ai critiqué une manœuvre décevante visant à empêcher le débat de fond. Je le pense sincèrement, la France est grande de ses richesses culturelles et de ses identités régionales.

**TOTAS E TOTIS  
PER APRENE LA LENGA  
NOSTRA : L'OCCITAN  
UNA LENGA QUE VOL  
VIURE.**

# AUX CÔTÉS DE NOS FORCES DE SÉCURITÉ & DE SECOURS



## COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'ÉTAT DES FORCES DE SÉCURITÉ INTÉRIURE

Durant le 1er semestre 2018 j'ai participé à la **La Commission d'enquête sur l'état des forces de sécurité intérieure**. À travers de nombreuses auditions et tables rondes, nous avons entendu 146 personnes et nous sommes déplacés à Calais, Marseille, Coulommiers, Versailles-Satory, Bordeaux et à l'établissement du Courbat -Le Liège.

### UNE PRESSION ACCRUE FACE À DE NOUVELLES MENACES

L'état dégradé du moral des agents des forces de sécurité intérieure est un terrible constat. Un état moral dégradé dont le taux de suicide anormalement élevé constitue l'un des révélateurs. Les risques psycho-sociaux au sein des forces de sécurité n'ont été traités comme des priorités que de manière tardive et les mesures prises n'ont pas été suivies avec une continuité suffisante. Au cours des dernières années, de nouvelles menaces, et notamment celle du terrorisme ont intensifié les pressions, ce qui s'est traduit par une charge opérationnelle accrue et a favorisé l'émergence de syndromes d'épuisement professionnel.

## UN MANQUE DE MOYENS DEVENU CHRONIQUE

Les moyens des forces de sécurité intérieure apparaissent totalement insuffisants, **l'équipement est souvent profondément inadapté et l'état du parc automobile et immobilier est très préoccupant**. L'organisation et les méthodes de management apparaissent largement inadaptées voire défectueuses. Le management au sein de la police nationale, jugé trop éloigné du terrain et peu à l'écoute des réalités et des difficultés des agents, contribue à la perte de sens du travail et à la démotivation des agents.

### QUELQUES UNES DE NOS PRÉCONISATIONS

- Réactualiser l'étude scientifique de 2009 sur le suicide policier.
- Apporter une réponse rapide aux défaillances administratives constatées lors de l'arrivée des jeunes agents de la police nationale à Paris et à propos de l'attribution des logements.
- Élaborer un livre blanc de la sécurité intérieure et fixer un cadre budgétaire, opérationnel et stratégique stable et crédible.
- Améliorer la pédagogie sur les critères d'évaluation et privilégier les approches qualitatives plutôt que quantitatives en matière d'évaluation.



AUX VICTIMES  
DU 23 MARS 2018

## L'AUDE TOUCHÉE AU COEUR

Le 23 Mars 2018 restera ancré à jamais dans ma mémoire. J'ai encore du mal à trouver les mots car l'indicible a été au rendez-vous de cette journée de printemps.

Carcassonne et Trèbes touchées par un attentat. Un mort, un blessé à Carcassonne, course folle vers Trèbes, prise d'otages au Super U, trois morts, des employés et des clients, une population traumatisée à vie. C'est chez nous, sous les yeux de la France et du monde que le terrorisme et le fanatisme ont frappé de plein fouet et qu'un homme, le gendarme Arnaud Beltrame, a incarné par son sens du devoir l'altruisme, l'humanisme et le sens de nos valeurs républicaines.

### LA COORDINATION DES SERVICES DE SECOURS

Je souhaite témoigner de la parfaite coordination qui a eu lieu ce jour-là entre la préfecture, la mairie de Trèbes, sa police municipale, les services de secours (pompiers et SMUR), la gendarmerie du secteur et la police nationale, afin que la cellule de crise se passe le mieux possible. Ce qui a été le cas.

Je salue particulièrement la mairie, ses élus, services et son maire pour la mise en place d'un suivi, d'un accompagnement des victimes et de leur famille particulièrement efficaces.

### L'HORREUR N'A PAS DE FRONTIÈRES

Ces événements nous ont appris, s'il le fallait, que le terrorisme n'a pas de frontières, ces dernières ayant été abolies par les réseaux sociaux. Les chaînes d'information en continu donnent l'illusion que nous savons, que nous comprenons. Mais quand l'horreur arrive chez nous, notre surprise reste malgré tout totale.

### LE RÔLE DU LEGISLATEUR

Ma conviction profonde est que le législateur se doit d'être, certes, précis dans l'élaboration de textes à la hauteur des besoins de notre pays, pour prévenir et aussi pour punir. Mais pas uniquement. Nous devons être plus proches des citoyens et des élus. Oui, nous devons accompagner les personnes concernées qui sont au plus près de ces problématiques, pour tenter de comprendre comment nous en sommes arrivés là.

## UNE COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LA RADICALISATION

 En novembre 2019 le Sénat a créé une **commission d'enquête sur les réponses apportées par les autorités publiques au développement de la radicalisation islamiste et les moyens de la combattre.**



### Commission d'enquête sur la radicalisation islamiste et les moyens de la combattre

Au regard des événements qui ont touché l'Aude, il était essentiel pour moi d'en faire partie, et de tenir un discours de vérité : comment nous en sommes arrivés là ? Cette commission cherchera à mettre en lumière la manière dont le radicalisme islamiste s'est diffusé sur les territoires et affecte aujourd'hui le vivre ensemble et le fonctionnement des services publics. Elle entend des acteurs de terrain, mais aussi des spécialistes et des chercheurs sur le sujet pour établir un diagnostic et déterminer les moyens d'agir.

# LE SÉNAT AU PLUS PRÈS DU TERRAIN

## LA MISSION D'INFORMATION

Demandée par les sénateurs socialistes à la suite des terribles inondations qui ont touché notre département de l'Aude, cette **mission d'information sur la gestion des risques climatiques et l'évolution de nos régimes d'indemnisation** a travaillé de février à juillet 2019 sur l'intensification des phénomènes météorologiques extrêmes qui se reproduisent beaucoup plus souvent que par le passé, et sur la nécessité de prendre à bras le corps cette problématique au regard de l'indemnisation.

Est-elle suffisante par rapport aux attentes de la population et des élus ? Fonctionne-t-elle ? Le régime CatNat est-il efficace ? Il date de 1982. Ce qui était une catastrophe naturelle en 1982 ne l'est peut-être plus nécessairement aujourd'hui... Il convient donc de réactualiser, de réévaluer et d'apporter des réponses précises au regard de la situation que nous vivons et des changements climatiques.



## LA MISSION EN CHIFFRES



2

DÉPLACEMENTS SUR LE TERRAIN,  
DANS L'AUDE ET EN CHARENTE



30

ORGANISMES, ACTEURS OU  
EXPERTS AUDITIONNÉS



55

PROPOSITIONS POUR  
ANTICIPER ET PROTÉGER



600

CONTRIBUTIONS RECEILLIES  
SUR LA PLATEFORME





## RÉFORMER LE RÉGIME CATNAT: APPORTER UNE RÉPONSE CONCRÈTE AUX SINISTRÉS & AUX COMMUNES

À l'issue de cette mission, nous avons rédigé une proposition de loi qui a été adoptée par le Sénat le 15 janvier 2020 pour :

- réformer le fonctionnement du fond de prévention des risques naturels majeurs, dit "fond Barnier" et supprimer son plafonnement en terme de ressources.
- élargir son financement à toutes les études et travaux de réduction de vulnérabilité pour les particuliers.
- renforcer les droits des assurés et les montants des indemnisations dont ils bénéficient en instaurant un cadre plus contraignant pour les assurances et en garantissant une réparation pérenne et durable par les assureurs.
- renforcer la prévention des dommages en diminuant le reste à charge des particuliers
- apporter un soutien aux élus, en première ligne lors de la survenance d'une catastrophe naturelle.



## LES 8 AXES DU RAPPORT



RÉFORMER LE RÉGIME "CATNAT" DANS UN SOUCI D'ÉQUITÉ, D'EFFICACITÉ ET DE TRANSPARENCE



ACCOMPAGNER LES ÉLUS LOCAUX, EN PREMIÈRE LIGNE FACE AUX CATASTROPHES NATURELLES



FAIRE ÉMERGER UNE VÉRITABLE CULTURE DU RISQUE CHEZ LES CITOYENS



AMPLIFIER LA POLITIQUE DE PRÉVENTION ET D'AMÉNAGEMENT DURABLE DANS LES TERRITOIRES



SOUTENIR LES EFFORTS DE RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ ENGAGÉS PAR LES PARTICULIERS



MIEUX PROTÉGER LE SECTEUR AGRICOLE FACE AUX ALÉAS CLIMATIQUES



CLARIFIER ET SÉCURISER LES RELATIONS ENTRE LES ASSURÉS ET LEURS ASSUREURS



RÉPLACER LE FONDS BARNIER AU CENTRE D'UNE POLITIQUE DE PRÉVENTION AMBITIEUSE

# PORTER LA VOIX DES TERRITOIRES RURAUX

## PROPOSITION DE RÉSOLUTION EUROPÉENNE : JE DEFENDS LES DROITS DE PLANTATION DE LA FILIÈRE VITICOLE

Le droit européen déterminant les mécanismes de la PAC applicables à l'exploitation de la vigne dans les pays de l'Union européenne prévoit la fin du système de régulation des droits de plantation dès 2030.



Pourtant ce dispositif est essentiel. Sa disparition serait en effet synonyme de baisse des revenus des vignerons, de faillites d'entreprises familiales, de diminution de la qualité des vins.

### UN DISPOSITIF ESSENTIEL POUR LES PRODUCTEURS LOCAUX

Cet outil de régulation du potentiel de production doit être impérativement maintenu. Il assure la croissance de l'économie du vin et la structuration commerciale, permet à nos viticulteurs de développer leur production, d'améliorer la qualité des vins, d'assurer le rayonnement des vins français à l'échelle internationale et d'envisager sereinement l'installation des jeunes viticulteurs. Ce dispositif est particulièrement indispensable dans nos régions viticoles méridionales en phase de développement.



Le véritable enjeu consiste désormais à convaincre les ministres de l'agriculture des États membres de l'Union. C'est l'objet de la résolution dont je suis l'auteure et qui a été adoptée par le Sénat le 8 novembre 2019.

## PORTER LES INQUIÉTODES DU MONDE AGRICOLE

Je suis intervenue au Sénat lors de la séance des QAG le **30 octobre 2019 pour interroger le Ministre de l'Agriculture sur les inquiétudes du monde agricole**. La semaine précédente, il annonçait son recul sur des dispositions budgétaires iniques relatives aux chambres d'agriculture. Une victoire pour les chambres, pour les agriculteurs et pour les élus fortement mobilisés. Les inquiétudes demeurent. Et force est de constater que la loi Egalim n'a pas eu les effets escomptés pour y répondre.

Non seulement « le ruissellement » annoncé n'a pas permis de revaloriser le revenu des agriculteurs, mais il a même pénalisé des PME alimentaires. J'ai interpellé le ministre sur les inquiétudes grandissantes du monde agricole : C'est un défi immense pour la France qui va voir un tiers de ses exploitants partir à la retraite avant 2030. Les agriculteurs veulent des éclaircissements et pas les effets de manche auxquels nous a habitué le Ministre de l'Agriculture.

18



**NOUS DEMANDONS LA REVALORISATION DES REVENUS ET DES RETRAITES AGRICOLES**



**L'ETAT DOIT CONTRAINDRE LA GRANDE DISTRIBUTION À MIEUX RÉPARTIR SES PROFITS**



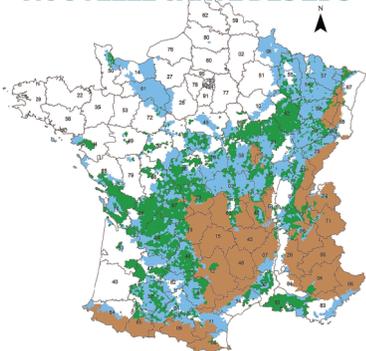
## INDÉMNITÉ COMPENSATOIRE DES HANDICAPS NATURELS : MOBILISONS-NOUS !

### VERS LA RÉFORME DE LA PAC

Nous sommes nombreux à appeler depuis bien longtemps une politique agricole renouvelée dans son projet et ses instruments. Une PAC qui soit, sous l'impulsion du gouvernement, au service des agriculteurs et des biens communs européens exige notamment une contribution au développement des territoires fragiles.

La carte en main (et ce ne fut pas simple...), nous avons cherché à en connaître les données pédologiques ou biophysiques, les critères sélectifs qui ont permis d'y faire rentrer un grand nombre de communes, mais en ont sorti brutalement de nombreuses, comme c'est le cas chez nous dans l'Aude. En vain.

### NOUVELLE CARTE DES ZDS



## 26 COMMUNES TOUJOURS PRIVÉES DES AIDES

Les conséquences de telles décisions sont pourtant économiquement et socialement dramatiques, pour les agricultrices, pour les agriculteurs, pour les exploitations les plus fragiles, dont bon nombre seront amenées à disparaître, alourdissant encore la désertification rurale. Derrière un point sur la carte se dessinent de véritables drames humains.



### UN ENJEU D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES

Quand le Gouvernement cessera-t-il de les ignorer ? Que va-t-il advenir face à l'appauvrissement de ces territoires ? L'incompréhension des éleveurs, des jeunes agriculteurs, est d'autant plus forte qu'ils se sont investis pour obtenir leur statut, moderniser leurs exploitations, se convertissant pour beaucoup dans l'agriculture biologique.

L'attitude de ce Gouvernement va à rebours de l'engagement public qui est le nôtre en faveur du développement et de la prise en compte des inégalités territoriales dont l'hyper-ruralité souffre tout particulièrement. La question de l'ICHN justifie une action résolue des pouvoirs publics français.







## REVALORISER LES PENSIONS DE RETRAITE AGRICOLES

Le 16 mai dernier j'intervenais en séance au Sénat sur la proposition de loi qui visait à revaloriser les pensions de retraite agricoles. Cette mesure a été adoptée à l'Assemblée nationale. Elle aurait dû l'être au Sénat dans les mêmes termes. Mais, cette mesure, le Gouvernement n'en voulait pas.

### LES PENSIONS DE RETRAITE AGRICOLE SONT PARMIS LES PLUS FAIBLES

Et pour ce faire il a usé de tous les mécanismes procéduraux possibles. **J'ai souhaité rappeler mon soutien aux agricultrices et agriculteurs qui, en France continentale et en outre-mer, vivent avec des pensions parmi les plus petites de toutes les catégories socioprofessionnelles.**

En 2015, la moyenne était de 790 euros bruts par mois pour un ancien exploitant, certaines n'atteignant même pas 500 euros. Véritable serpent de mer, ce problème a assez duré. Il faut agir au plus vite.

## ZONE BLANCHE : L'INERTIE A TROP DURÉE

### LES MINISTRES SONT INERTES, LES OPÉRATEURS SE PLAIGNENT DES INFRASTRUCTURES... ET APRÈS ?

Depuis 2014 je n'ai eu de cesse d'interroger tous les ministres en charge des questions du numérique et des territoires sur le défaut de couverture en téléphonie internet et mobile de certaines communes du département de l'Aude. **Récemment en mai 2019 je demandais qu'il soit mis fin aux dysfonctionnements du réseau à Plaigne, Pécharic-et-Le Py, et Villautou.** C'était Fajac-en-Val en juin 2015, et combien d'autres ?

La distribution de la téléphonie fixe est régulièrement déficiente, **tout particulièrement dans l'arrière Pays rural, que ce soit dans les Corbieres, le Minervois ou en Pyrénées Audoises.** En effet, l'absence d'entretien des lignes téléphoniques – pour ne pas dire leur abandon quasi complet – provoque très régulièrement des coupures prolongées qui, dans les secteurs ruraux, peuvent s'apparenter à de la mise en danger d'autrui, notamment en cas d'accident, de maladie ou de soins, pour les personnes âgées ou maintenues à domicile.



CHIFFRES / DO  
• La filière bo  
déficit comm  
• La France  
européen  
rière



# JE M'ENGAGE POUR LES COMMUNES FORESTIÈRES DE L'AUDE

## ENCOURAGER L'ECONOMIE DE LA FORÊT

Le 9 novembre 2015, je participais à Villegly à la **1ère journée régionale des élus sur les questions forestières**. Les communes forestières de Languedoc-Roussillon et de Midi-Pyrénées se rassemblaient autour des mêmes objectifs : protéger notre patrimoine forestier, valoriser et participer au développement de l'économie rurale grâce à la production de bois local.



Belle démarche ! C'est l'avenir de l'économie verte pour nos communes rurales qui est en jeu. J'ai également saisi le Ministre de l'agriculture concernant le problème posé par **les modalités de calcul de la dotation forfaitaire des communes forestières**. Plus les communes mobilisent de bois, moins elles touchent de DGF...

La réforme de la DGF devra mettre un terme à cette incohérence et permettre de construire une véritable politique forestière nationale.



## ENCAISSEMENT DES VENTES DE BOIS DES COMMUNES

Une mesure d'encaissement des ventes de bois des communes mise en place en 2018 par la direction générale de ONF avait vocation à s'appliquer en juin 2019. Jusqu'ici les communes encaissaient directement les produits de la vente de bois public, l'ONF y prélevait un pourcentage.

Il avait été décidé qu'en juin 2019 l'ONF encaisserait directement les ventes de bois et, par la suite, dans un délai de 3 mois, devrait rétrocéder l'argent aux communes forestières, prélevant au passage un pourcentage assorti d'une augmentation des frais de gestion. Convaincue que le Gouvernement devait intervenir pour soutenir les communes forestières je l'ai interpellé plusieurs fois afin qu'il supprime cette mesure d'encaissement. Ce qu'il a fini par faire !



# ORBIEL : LE DÉFI DE LA DÉPOLLUTION



## VALLÉE DE L'ORBIEL : RETOUR SUR UNE ANNÉE DE MOBILISATION

### DES RISQUES HUMAINS ET ENVIRONNEMENTAUX

Les terribles inondations qu'a connu le département de l'Aude en octobre 2018 ont charrié des résidus miniers de l'ancienne mine d'or de Salsigne contenant de l'arsenic vers la vallée de l'Orbiel.



À l'arrivée ce sont 1,5 million de tonnes de déchets toxiques, 45 000 tonnes d'arsenic mais également de grandes quantités de cobalt, plomb, manganèse, zinc... qui sont présentes sur le site de Salsigne. Les eaux de pluie pénètrent dans les résidus pollués et se chargent d'arsenic avant de rejoindre la rivière de l'Orbiel.

## UNE SUR-EXPOSITION DANGEREUSE AUX SUBSTANCES TOXIQUES

A l'heure actuelle, plus de 58 enfants sont sur exposés à l'arsenic. Or une intoxication chronique peut provoquer des lésions dermatologiques, une perte de poids, des nausées, ulcères et pire encore des cancers. Le seuil national est fixé à 10 ug.



Les 58 enfants sont tous au-dessus de ce chiffre. Cette situation est très inquiétante. Une telle réponse aurait dû être apportée dès le mois d'avril, sans attendre. Aujourd'hui des mesures de santé publique d'envergure s'imposent, et notamment la mise en place d'un centre de suivi médical gratuit pour la population exposée, qui serait basé à l'hôpital de Carcassonne.

Il en va de même pour la mise en place d'une dépollution des sols suivant la programmation d'un calendrier précis faisant l'objet d'un contrôle régulier de son exécution.



## LE GOUVERNEMENT TARDE À RÉAGIR

D'avril à septembre 2019, je n'ai cessé d'interpeller le Gouvernement. La ministre de la Santé d'abord, qui n'a pas voulu recevoir les élus de la Vallée, renvoyant systématiquement vers l'ARS Occitanie. Le Premier ministre après, à qui j'ai demandé que soit organisée une visite interministérielle de la Vallée, avec la ministre de la Santé et celui de l'environnement. Au ministre des Relations avec le Parlement ensuite, pour qu'il appuie cette demande. Au Président de la République enfin.



## DES RÉPONSE INSUFFISANTES

Et puis il y a eu la presse. Heureusement les nombreux articles et reportages ont obligé le Gouvernement à avoir un peu de considération pour notre Vallée. Le 27 août dernier nous avons eu rendez-vous avec la Ministre de la Santé. Un rendez-vous qui n'a pas servi à grand chose, sinon affirmer la décision du Ministère que ce dossier était local, régional, et non un enjeu national.

## C'EST POURQUOI JE DEMANDE AU GOUVERNEMENT :

- De mettre de toute urgence en œuvre la dépollution pérenne des sites contaminés, principalement en évacuant les déchets de l'Artus et de Montredon ;
- D'assurer une cartographie précise et publique des teneurs en arsenic dans le sol ainsi qu'une cartographie exhaustive de tous les facteurs polluants présents ;
- De mettre en place en urgence un comité de suivi chargé de la mise en œuvre rapide de ces objectifs ;
- De mettre en place un fond d'indemnisation pour les victimes

## AU SÉNAT, J'AI OBTENU :

**la constitution d'une commission d'enquête sénatoriale sur la dépollution des sites industriels et miniers après la cessation d'activité. La situation de la Vallée de l'Orbiel mérite des réponses nationales d'envergure.**

## DE PREMIÈRES ANALYSES POUR PRÉVENIR LES RISQUES



Les investigations du **BRGM, le bureau de recherches géologiques et minières, ont été effectuées du 1er au 5 juillet 2019 sur 5 communes audoises de la Vallée de l'Orbiel.**



25 sites publics ouverts à des enfants ont été testés, soit au total, 237 analyses de sols. 10 sont pollués. Les 237 analyses ont été réalisées au Mas-Cabardès, Trèbes, Conques-sur-Orbiel, Lastours et Villalier.

Les résultats de ces analyses ont ensuite été transmis à l'Ineris, l'Institut national de l'environnement industriel et des risques, qui a formulé des recommandations et des mesures particulières dans 10 des 25 sites contrôlés pour éviter des risques sanitaires sur les enfants.

# FAUT-IL RENDRE LE VOTE OBLIGATOIRE ?

## UN TRISTE CONSTAT

Défiance envers les institutions, perte de confiance dans les hommes et femmes politiques, abstention spectaculairement croissante depuis 35 ans, difficultés voire incapacité à se reconnaître dans la représentation nationale et locale... ces éléments fragilisent les pouvoirs publics et concourent à la dégradation de notre démocratie qui n'a plus grand chose de représentative... Forts de ce constat, allons-nous continuer à détourner le regard de cette question essentielle qu'est l'obligation de voter?

**BELGIQUE, BRÉSIL, AUSTRALIE...**

**+ DE 22 PAYS EXPERIMENTENT LE VOTE OBLIGATOIRE**

## RAMENER LES CITOYENS AUX URNES

Le vote obligatoire ne constitue pas un sacerdoce pour les citoyens, ni un aveu de l'impuissance des politiques à les ramener aux urnes. Au contraire, **à l'instar de 57% des Français, nous pensons que ce dispositif pourrait apporter une réponse efficace autant contre l'abstention que contre ses causes principales.**



**L'INSCRIPTION AUTOMATIQUE SUR LES LISTES ÉLECTORALES POUR LUTTER CONTRE L'ABSTENTION**



**UN DISPOSITIF INNOVANT DANS SA SANCTION QUI NE PÉNALISE PAS LES PLUS MODESTES**

Grâce à l'inscription sur les listes de l'intégralité de la population en droit de participer aux élections, il obligera les pouvoirs publics à mieux tenir compte de ceux qui sont aujourd'hui exclus du jeu électoral.

## UNE VISION INNOVANTE DU VOTE

Notre vision du vote obligatoire était innovante dans sa sanction. **Nous avons proposer de développer le stage de citoyenneté. Il existe déjà dans notre code pénal, nous voulions désormais lui donner une dimension liée à l'apprentissage du fonctionnement de la démocratie.** À l'image du stage de récupération de points pour le permis de conduire, le stage de citoyenneté n'opérera aucune distinction entre ses participants, quels que soient leur âge ou la catégorie socio-professionnelle dont ils sont issus.

## RÉFORMER LE SYSTÈME ÉLECTORAL

Le vote obligatoire doit amorcer une réforme plus globale de notre système électoral, qui s'appliquera à **faciliter les modalités d'inscription sur les listes électorales, à faciliter le vote à distance et par procuration, à réviser le calendrier électoral et également à reconnaître le vote blanc en tant que suffrage exprimé.**



J'ai appelé une telle réforme constitutionnelle de mes vœux. Ainsi repensée, notre architecture institutionnelle et politique s'en verra légitimée. Avant d'en arriver là, et parce qu'il y a état d'urgence citoyenne, l'instauration du vote obligatoire nous permettra de franchir une étape primordiale sur ce long chemin qui tente chaque jour de remettre les citoyens au cœur du jeu politique.

# PROTEGER LES PROFESSIONS INDEPENDANTES

## MOBILISÉE POUR QUE CE SSE LES DISFONCTIONNEMENT DU RSI

La réforme précipitée du Régime Social des Indépendants en 2008, une des plus importantes réformes de structure et de simplification pour les usagers de l'histoire de la Sécurité sociale, s'est traduite par des dysfonctionnements graves. **La Cour des comptes est même allée jusqu'à qualifier le démarrage du nouveau régime de « catastrophe industrielle ».**

J'ai donc plusieurs fois interrogé la Ministre des Affaires sociales sur les mesures concrètes que le Gouvernement prendrait pour réformer le RSI. J'ai également rencontré le Président national du RSI au Sénat le 1er juillet 2015. **Je lui ai présenté l'ensemble des revendications du mouvement des Pendus, en insistant sur la nécessité de rétablir le contact et de maintenir le lien entre la direction régionale du RSI et les affiliés.** Il s'est engagé à répondre à l'ensemble des sollicitations des affiliés de l'Aude qui rencontreraient des difficultés et mettre en oeuvre rapidement toutes les réformes nécessaires.

La campagne présidentielle de 2017 a signé la fin du RSI. En 2018, Le nouveau gouvernement a acté sa suppression pour 2020. Depuis le 1er janvier 2020, après deux ans de transition, les travailleurs indépendants sont adossés au régime général. Très bien mais attention ! **Supprimer le RSI purement et simplement ne doit pas se solder par une augmentation du montant des cotisations sociales, ni modifier le champ des prestations servies.**



## JE M'ENGAGE AVEC LES COMMERÇANTS AUDOIS



J'ai rencontré une **délégation des "Pendus" de Carcassonne au Sénat le 12 mai 2015.**

Créé le 7 novembre 2014 par des commerçants de Carcassonne, le collectif des Pendus rassemblait près d'un millier de commerçants et d'artisans et s'est étendu sur plusieurs régions, la métaphore du pendu visant à dénoncer l'alourdissement des cotisations du RSI.

# INVESTIE À L'INTERNATIONAL



Les ONG et associations sont des entités qui - bien souvent - participent à la construction d'une société plus juste. Il convient de les défendre face aux attaques dont elles sont injustement la cible.

**ONG, ASSOCIATIONS : SOUTENIR L'ACTION DES ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES**



Au Sénat, la Commission des affaires étrangères organise des auditions portant sur des pays en proie à un climat de violence (Colombie, Venezuela etc...). Je suis engagée au côtés des promoteurs de la paix et des programmes de justice transitionnelle.

**OEUVRER POUR LE MAINTIEN DE LA PAIX ET LA POUR LA PROTECTION DES POPULATIONS**

## LA DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE

### UN VECTEUR DE VALEUR ET D'INFLUENCE

La politique étrangère n'est pas le monopole du gouvernement : élus de la nation, les parlementaires sont habilités à s'investir dans la diplomatie française. Dans le respect des engagements et des valeurs de la France, les parlementaires prennent activement part aux échanges et aux négociations avec nos partenaires, mais ils contrôlent également la politique du gouvernement. Aussi, au Sénat, en Commission des affaires étrangères et de la défense, je suis investie dans plusieurs dossiers internationaux.

les **rencontres interparlementaires** sont l'occasion de rencontrer mes homologues étrangers afin d'échanger sur des problématiques communes. En avril 2019 par exemple, nous avons abordé la question de la condamnation des mercenaires.

**Mes déplacements à l'étranger** (Ukraine, Roumanie, Pakistan etc...) sont une opportunité pour faire un véritable travail de terrain et de constater l'évolution de la situation politique, au plus près des populations concernées.

Je porte et défends à la tribune **les sujets européens et internationaux** qui comptent pour la politique étrangère et de sécurité française.



Au sein du groupe de suivi du Brexit, je suis très attentive aux négociations qui entourent le départ du Royaume-uni, soucieuse de préserver les intérêts de la France et de l'Union dans un moment de crise profonde.

**BREXIT : ANTICIPER ET PRÉVOIR LES CONSÉQUENCE DE LA SORTIE DU ROYAUME-UNI**



Les questions de voisinage européen sont cruciales pour l'Union, tant du point de vue de la sécurité que des échanges économiques et culturels. Sur ce sujet, j'ai participé à la rédaction de rapports sur le Partenariat oriental, aussi sur la Georgie plus spécifiquement.

**VOISINAGE EUROPÉEN : CROIRE AUX PROMESSES DU PARTENARIAT ORIENTAL**



Particulièrement attentive aux stratégies de conquête de la Chine, j'ai co-rédigé un rapport portant sur les nouvelles routes de la soie, afin d'examiner les opportunités ouvertes pour la France et l'Union par l'empire du milieu.

**LES NOUVELLES ROUTES DE LA SOIE : QUELLE PLACE POUR LA FRANCE ?**



Les rencontres régulièrement organisées par l'Union InterParlementaire (UIP) sont l'occasion d'échanger avec les parlementaires étrangers sur des thématiques ciblées : en avril 2019, à Doha, nous nous sommes par exemple accordés sur la condamnation de l'usage des mercenaires.

**PORTER LES VALEURS DE LA FRANCE DANS LES RENCONTRES INTERPARLEMENTAIRES**

## DES QUESTIONS LOINTAINES ...

### ET POURTANT SI PROCHES DE VOUS

Politique de voisinage européen, partenariat stratégique avec la Russie, commerce international... autant de sujets qui paraissent très éloignés de nous, mais qui ont des conséquences majeures jusque dans l'Aude. Ainsi, à l'échelle européenne, je m'investie avec force pour **revaloriser la politique agricole commune** et faire cesser l'insupportable **concurrence déloyale** imposée à nos agriculteurs par les traités de commerces européens (le CETA avec le Canada, le TAFTA concernant les Etats-Unis).

De même façon, mon travail de long terme sur des régions telles que l'Europe centrale et orientale ou encore l'Asie du sud-est vise à appréhender et comprendre le déploiement des grandes puissances afin d'organiser la protection et le développement de nos économies - et de limiter l'escalade des tensions.



# DÉFENSE NATIONALE & EUROPÉENNE

## SOUVERAINETÉ NATIONALE & PARTENARIAT STRATÉGIQUE

Même si un espace semble se dessiner pour une politique de sécurité et de défense commune crédible, la défense est et restera une responsabilité souveraine des États. Budgets de défense, stratégies, capacités, volonté politique à s'engager militairement sur des théâtres de crise : **autant de paramètres qui relèvent de la souveraineté nationale et d'elle seule.**

Il faut donc trouver l'équilibre délicat entre souveraineté et cohérence collective, entre des traditions diplomatiques, politiques et militaires pour construire une stratégie partagée.

## L'OTAN... À LA DÉRIVE ?

Depuis la chute des anciennes républiques soviétiques, l'OTAN peine à renouveler ses objectifs et sa doctrine. Le temps est venu de revenir sur ce que fait l'OTAN. Quelle protection aujourd'hui, si ce n'est un vaste marché de l'armement américain ? Quelle OTAN voulons-nous aujourd'hui ? Alors que les États-Unis désinvestissent l'OTAN, l'Europe doit être en capacité de fournir une architecture de défense crédible pour se substituer aux dispositifs de l'OTAN.

## « GARDE NATIONALE » : NOS PROPOSITIONS POUR FAIRE FACE AUX MENACES



L'émergence brutale sur le sol national d'une nouvelle forme de menace pour notre pays a rapidement imposé comme indispensable la rénovation de la réserve. Il en va de l'efficacité des forces armées qui, sur-sollicitées en raison de la multiplication des engagements opérationnels, requièrent ce complément d'effectifs. **Il en va également de la cohésion de la Nation, tant la réserve, placée par nature à la charnière de la société civile et des armées, en permettant une participation directe de l'ensemble des citoyens à la défense du pays, recèle de puissantes vertus « fédératives » pour le corps social.** Le rapport d'information dont je suis l'auteure avec le sénateur Jean-Marie Bockel, en retenant une approche réaliste et pragmatique, présente des propositions cohérentes pour renforcer ce dispositif.

## NOS PRÉCONISATIONS

**1** CONSERVER À LA RÉSERVE DES ARMÉES SON STATUT & SA VOCATION MILITAIRE

**3** DÉFINIR UNE DOCTRINE QUI DÉCLINE LES CAS ET VOLUME D'EMPLOI DE RESERVISTE DANS LES CONTRATS & SCÉNARIOS

**5** DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DE LA RÉSERVE EN REVALORISANT LES CONDITIONS SOCIALES DES RESERVISTES

**2** ASSURER UNE COORDINATION RENFORCÉE ENTRE ARMÉES

**4** STRUCTURER CETTE RÉSERVE EN FONCTION D'UNE TERRITORIALISATION

**6** RECRUTER EN PRIORITÉ LES JEUNES DANS LA RÉSERVE

30

## DES OPÉRATIONS EUROPÉENNES POUR RÉPONDRE AUX GRANDS DÉFIS

### LE CO-DEVELOPPEMENT POUR SORTIR DES TENSIONS

Le co-développement est une méthode vertueuse pour renouer un partenariat stratégique avec la Russie, participant ainsi à normaliser nos relations. Si les européens sont parvenus à mettre ukrainiens et russes à la table des négociations, il s'agit désormais de proposer aux anciens belligérants une voie commune vers la paix et le développement.

### INTERVENIR EN MÉDITERRANÉE

L'opération européenne EUNAVFOR MED (dite "Opération Sophia") est un dispositif ambitieux de l'UE, qui vise à secourir les migrants en Méditerranée centrale et à former les agents libyens. Elle a pourtant été privée de ses navires depuis le printemps 2019 par le gouvernement italien... Il incombe aux européens la responsabilité de restaurer les moyens de l'Opération Sophia : c'est une question de vies humaines.



### PROMOUVOIR LA DOCTRINE DE L'APPROCHE GLOBALE

Dans la corne de l'Afrique comme sur autres théâtres d'opérations européennes, la doctrine de l'Union est fondée sur l'approche globale : les conflits tels que les guerres civiles ou inter-étatiques sont un facteur majeur d'effondrement de l'État dans ces régions. Les opérations extérieures de l'Union doivent donc favoriser le retour des pouvoirs publics et de l'administration pour reconstruire après la crise.

## EUROPE DE LA DÉFENSE : DES ACQUIS ET DES PERSPECTIVES

Le terrorisme est une menace qui s'ajoute aux autres dangers qui laissent l'Europe et ses citoyens vulnérables. Il est donc important de prendre appui sur cette dynamique politique pour relancer, voire refonder, le projet d'Europe de la défense. L'actuelle stratégie européenne de sécurité définit les objectifs diplomatiques et opérationnels de l'Union sur la base d'une évaluation de l'état du monde qui date de 2003. Son intitulé, « Une Europe plus sûre dans un monde meilleur » illustre le décalage de perception après 14 années. La proposition de résolution européenne dont je suis la co-auteure, adoptée par le Sénat le 20 mai 2016 dresse un constat mitigé de la politique de sécurité et de défense commune, et fait des recommandations cohérentes pour la relancer utilement. Il faut rapidement permettre à l'Union européenne de détenir les outils politiques, juridiques et opérationnels de nature à répondre au besoin de sécurité exprimé par les citoyens auquel, seuls et dispersés, les États membres ne sauraient répondre efficacement. L'Europe de la défense est une réponse ambitieuse mais nécessaire et crédible aux défis sécuritaires qui s'imposent à elle.

## NOS PRÉCONISATIONS

- 1** DONNER UNE PRIORITÉ À LA SÉCURITÉ & DÉFENSE DANS LE BUDGET NATIONAL
- 2** ÉTABLIR UNE RÉUNION ANNUELLE DU CONSEIL EUROPÉEN SUR LES SUJETS DÉFENSE & SÉCURITÉ

- 3** RENFORCER LE CENTRE EUROPÉEN DE LUTTE CONTRE LE TERRORISME
- 4** ÉTABLIR UN "SEMESTRE EUROPÉEN DE LA DÉFENSE" AVEC DES OBJECTIFS CONTRAIGNANTS

# MILITER POUR UNE EUROPE PUISSANTE

## BREXIT & REFONDATION DE L'UE

Depuis le référendum britannique du 23 juin 2016, actant la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, différents rebondissements ont eu lieu... et la date du BREXIT maintes fois repoussée. **Le 31 janvier 2019, après 47 ans de relation, le Royaume-Uni a quitté l'Union. Une période de transition s'ouvre jusqu'en décembre 2020, où tout est à reconstruire.**

Depuis trois ans, j'ai eu à cœur de suivre avec attention les négociations liées à cette question. Au Sénat, un groupe de suivi sur le retrait du Royaume-Uni et la refondation de l'Union a très vite été mis en place à l'initiative des commissions des affaires étrangères et des affaires européennes. En tant que membre de ces deux commissions, j'ai souhaité vivement y participer.



## UN PROCESSUS PERDANT-PERDANT

**DES MILLIONS DE 3 MILLIONS D'EUROPÉENS  
CITOYENS DANS SUR LE SOL BRITANNIQUE  
L'INCERTITUDE 1 MILLIONS DE BRITANNIQUE  
SUR LE SOL EUROPÉEN**



**ET DES CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES NÉFASTES**

J'ai effectué à ce titre de nombreux déplacements, à Bruxelles, au Royaume-Uni et en Irlande, où j'ai eu l'occasion d'échanger avec de nombreux citoyens, qu'ils soient acteurs politiques, chefs d'entreprises, avocats, représentants associatifs... J'ai de plus participé à la commission spéciale chargée d'examiner les mesures que le gouvernement français souhaitait mettre en place pour limiter au maximum l'impact économique et social de ce retrait. **Aussi, j'ai la conviction que le Brexit est un processus perdant-perdant dont l'impact, sur le plan humain, économique et politique, sera important.**

## CROIRE AUX PROMESSES DU PARTENARIAT ORIENTAL



Lancé le 7 mai 2009 pour renforcer les relations de l'Union européenne avec 6 pays de son voisinage oriental - l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Biélorussie, la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, **le Partenariat oriental constitue l'un des piliers de la politique européenne de voisinage.** L'objectif : encourager des relations plus étroites avec les pays limitrophes de l'Union non engagés dans un processus d'adhésion et ainsi raffermir les liens politiques, entamer une intégration économique partielle et soutenir les réformes économiques, sociales et environnementales.

Toutefois, la réalisation de ces objectifs s'est heurtée à des obstacles politiques et à beaucoup de désenchantements. La Russie a eu l'impression que le Partenariat oriental était un acte d'hostilité à son endroit, percevant le Partenariat comme un choix exclusif imposé à ces pays entre le modèle européen et le modèle russe, à un moment où elle voulait réaffirmer ses ambitions.

## NOS PRÉCONISATIONS

32

1

**UNE DIFFÉRENCIATION DES APPROCHES AVEC CHAQUE PAYS**

2

**LA CONDITIONNÉLITÉ DES AIDES EN FONCTION DES PROGRÈS**

3

**L'APPAISEMENT DANS LES RELATIONS ENTRE CES PAYS, ENTRE EUX ET AVEC LA RUSSIE**

## VÉHICULE SANS CHAUFFEUR : LE FUTUR IMMINENT D'UNE EUROPE QUI N'EST PAS PRÉPARÉE

La longue marche vers les déplacements routiers dépourvus de chauffeurs a déjà parcouru un chemin considérable.

Même si elle devait finalement se limiter à une assistance variable selon les routes empruntées et l'état de la circulation, donc toujours en présence d'un conducteur titulaire du permis de conduire, l'enjeu technique, industriel et économique restera fondamentalement le même : le revenu tiré de la mobilité routière ira pour l'essentiel à ceux qui auront mis au point les systèmes d'intelligence artificielle performants pour la sécurité des voyageurs et des piétons.

J'ai publié **un rapport sur ce sujet en novembre 2017** au sein de la Commission des affaires européennes, arrivant à la conclusion que les enjeux de la circulation sans chauffeur sont cruciaux, mais que **l'absence d'un cadre juridique commun entrave l'action de l'Union européenne**, qui voit son rôle confiné pour l'essentiel à de l'incitation.

## QUELLE PLACE POUR LA FRANCE DANS LES NOUVELLES ROUTES DE LA SOIE ?

### UN PROJET DE DEVELOPPEMENT AU NIVEAU CONTINENTAL

**70%** DE LA POPULATION MODIALE

**75%** DES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES MONDIALES

**55%** DU PIB MONDIAL



## SIMPLE LABEL ÉCONOMIQUE OU NOUVEL ORDRE MONDIAL ?



Les "nouvelles routes de la soie" sont un projet titanesque : cela concerne directement plus de 70 % de la population mondiale, 75 % des ressources énergétiques mondiales et 55 % du PIB mondial. **Les montants consacrés par la Chine à cette politique atteindraient déjà 800 à 900 milliards de dollars et seraient compris entre 5 000 et 8 000 milliards de dollars dans les cinq prochaines années.** Ces nouvelles routes de la soie bénéficient d'un effort de diplomatie publique et de déploiement de soft power inédit au XXIe siècle : **s'agit-il d'un simple label économique, ou d'un nouvel ordre mondial ?** Car cette politique chinoise propose de fait une alternative à l'ordre mondial, hérité de Bretton Woods. Ce projet ne pourra être un succès, pour toutes les parties, que s'il fonctionne dans les deux sens. Le rapport que j'ai co-rédigé affirme la nécessité de créer les conditions d'un équilibre satisfaisant dans les relations entre la Chine, la France et l'Europe.

### NOUS RECOMMANDONS, DANS LES DOMAINES ÉCONOMIQUES & GÉOPOLITIQUE

**1** PORTER UNE POSITION COMMUNE À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE

**2** PRENDRE EN COMPTE L'ANALYSE DES RISQUES ÉCONOMIQUES

**3** CONDAMNER LES PRATIQUES DE CHANTAGE AU SOUS-ENDETTEMENT

# ESPACE SCHENGEN : QUELLES PERSPECTIVES ?

## UN ESPACE DE LIBRE CIRCULATION... REMIS EN CAUSE ?

La paix garantie sur sept décennies est souvent avancée comme le meilleur aboutissement de la construction européenne. C'est pourtant bien à la libre circulation que font référence les citoyens européens lorsqu'on leur demande quel est le résultat le plus positif de l'Union européenne.

Preuve que, si la libre circulation n'était pas au fondement de la construction européenne, elle en est toutefois devenue un acquis incontestable et s'est imposée comme un pilier fondamental de l'épanouissement et de la liberté des Européens.

Aujourd'hui, l'espace Schengen est décrié de tous bord et rendu responsable de tous les maux dont souffrent les citoyens européens. Mais est-ce vraiment de Schengen dont il s'agit ? Quels liens les européens opèrent-ils entre Schengen, les attaques terroristes et la crise migratoire ?



## LES ACCORDS DE DUBLIN : LA SOLIDARITÉ EUROPÉENNE À L'ÉPREUVE DES ÉGOÏSMES NATIONAUX



Le règlement Dublin III (dit "accords de Dublin") institue le principe selon lequel le pays dans lequel est formulé une demande d'asile est automatiquement responsable du traitement de la demande. Ainsi, toute la charge de l'accueil repose sur les pays aux portes de l'Europe : l'Italie et la Grèce en particulier. Or, on ne peut plus se satisfaire de ce déséquilibre, qui n'est pas sans rapport avec l'essor d'un vote eurosceptique et xénophobe. **Il convient de revenir sur les accords de Dublin, afin de mieux répartir l'accueil des populations, participant par-là-même à l'apaisement dans les régions les plus touchées.** Bien sûr, il ne sera pas aisé de convaincre les États d'Europe centrale et orientale, hostiles à la répartition des réfugiés, ni les pays scandinaves, soucieux de préserver l'équilibre de leurs systèmes sociaux. Toutefois, sans sursaut des européens sur cette question, les tensions menacent à tout moment de briser la solidarité des pays européens.

## MISSION D'INFORMATION : LES ACCORDS TURQUIE-UE

Confrontée en 2016 à un flux migratoire massif en Méditerranée orientale et à la difficulté d'y répondre, **l'Europe a signé dans l'urgence, le 18 mars 2016, un accord avec la Turquie** destiné à empêcher les traversées de la mer Égée et les drames humanitaires qui en découlent. Plus d'un million de migrants sont arrivés dans l'Union européenne par la mer en 2015, dont plus de 850 000 par la Grèce en provenance de la Turquie.

La signature de cet accord a suscité polémiques et inquiétudes, liées notamment au rôle déterminant joué par l'Allemagne dans les négociations, à la crainte d'une remise en cause du droit d'asile et aux concessions faites à une Turquie en position de force et dont l'évolution politique inquiétait et inquiète toujours.



Dans la foulée **le Sénat a constitué une mission d'information pour examiner les conditions de mise en œuvre de cet accord et clarifier la position de la France à son égard.** Au terme de ses travaux, nous avons reconnu que l'accord, bien qu'imparfait et très controversé, était nécessaire, compte tenu notamment de la crise humanitaire en Grèce. Le nombre des arrivées irrégulières sur les îles grecques a, par la suite, enregistré une forte diminution, passant de plus de 2 000 par jour en février à 50 par jour au printemps 2018.



### UN ACCORD NÉGOCIÉ DANS L'URGENCE

- + **DE 3 MILLIARDS ENGAGÉS AU TITRE DE LA FACILITÉS FINANCIÈRES**
- + **DE 3 MILLIONS DE RÉFUGIÉS SYRIENS RETENUS DANS LES CAMPS TURQUES**

L'accord a contribué à améliorer la situation des réfugiés en Turquie grâce à l'aide financière européenne. Au 28 septembre 2016, sur les 3 milliards prévus au titre de la facilité financière, 2,2 milliards d'euros, soit 75 % ont été engagés, 1,2 milliard d'euros contractualisé et 467 millions d'euros effectivement versés. Cette aide a permis des améliorations concrètes dans le quotidien des réfugiés présents sur le sol turc, ainsi que de leurs communautés d'accueil, qu'il s'agisse de scolarisation, de santé, d'accès à l'eau et d'assainissement.

Pour autant nous avons tenu à être clairs : **nous devons continuer à tenir à la Turquie un discours ferme et sans ambiguïté sur nos valeurs et notre attachement à la démocratie, au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.** Il est dès lors exclu d'accepter des accommodements en ce qui concerne les critères définis pour les visas, notamment s'agissant de la lutte anti-terroriste. C'était en 2016. Désormais la crise n'est plus une crise migratoire, mais une crise de l'accueil, une crise politique, une crise humanitaire.

## DES SOLUTIONS CONCRÈTES POUR UNE SORTIE DE CRISE



Laisser penser que l'Europe n'a rien fait, que Schengen est une contrainte face aux défis actuels plutôt qu'une solution, c'est travailler au bénéfice de la propagande nationaliste et xénophobe. **Mesurer le travail fait, ne veut pas dire, pour autant, qu'il faut s'arrêter là et s'en retourner satisfait.** Il y a encore beaucoup à faire, mais c'est au niveau de l'Europe que les solutions qui s'appliquent aujourd'hui doivent être définies et mises en œuvre.

**1 DOTER L'EUROPE D'UNE INSTANCE UNIQUE POUR L'ASILE ET LES RECOURS**

**2 BATIR DES PARTENARIATS SOLIDES AVEC LES PAYS TIERS**

**3 FAVORISER UNE AIDE AMBITIEUSE AU DÉVELOPPEMENT DANS LES PAYS-SOURCE**

**4 METTRE EN PLACE DES VOIES LÉGALES POUR L'ASILE ET L'IMMIGRATION**

**5 INVESTIR D'IMPORTANTES MOYENS CONTRE LES RESEAUX DE PASSEURS**

**6 METTRE FIN À L'ENFERMEMENT SYSTÉMATIQUE DES DEMANDEURS D'ASILE**

# JE M'ENGAGE POUR LES OUTRE-MER



## PRESERVONS L'INDUSTRIE SUCRIÈRE ULTRAMARINE

Filière structurante des économies des départements d'outre-mer, **la filière canne-sucre-rhum appartient au patrimoine économique et culturel de ces territoires et représente quelque 40 000 emplois directs et indirects.** Elle est un secteur vital, en particulier pour la Guadeloupe, la Martinique et La Réunion. Or, la menace grandissante provient aujourd'hui de la politique commerciale de l'Union européenne qui, prônant un libre échange sans limite, met en danger la production sucrière de ces régions, en étant en totale contradiction avec la modernisation industrielle de la filière canne qu'elle a elle-même largement financée pour en faire un modèle de performances et d'intégration environnementale.

**En 2017 le Sénat a adopté notre résolution européenne condamnant une politique commerciale qui ferait des outre-mer une variable d'ajustement.** Il y a urgence à préserver la réorientation de la production sucrière vers les sucres dits « spéciaux », et à éviter que ne s'empilent des accords commerciaux conclus sans vision d'ensemble qui pourraient avoir de lourdes voire fatales répercussions sur les économies des régions

## UN ENJEU POUR L'EMPLOI DANS LES OUTRE-MER



**23 000 EMPLOIS DIRECTS**

**40 000 EMPLOIS INDIRECTS**

**UNE FILIÈRE ÉSENTIELLE POUR MAINTENIR ET DÉVELOPPER L'EMPLOI ULTRAMARIN**



36

Toute déstabilisation de la filière canne entraînerait des conséquences catastrophiques pour des territoires fragiles qui souffrent particulièrement dans un contexte de crise économique généralisée.

La filière représente 23 000 emplois directs et 40 000 emplois directs, indirects et induits, dans les domaines agricole (plantations), industriel (sucrierie et distillerie), des transports, de l'énergie (centrales à bagasse) et de la recherche.

En 2015, les taux de chômage étaient en métropole à 9,9 % et dans les départements d'outre-mer à 24,1 %.

Le poids de cette activité ramené à la population active de l'Hexagone représenterait plus de 3 millions d'emplois.

## QUELS TREMPLINS POUR LE SPORT EN OUTRE-MER ?

Si les outre-mer restent encore largement méconnues d'une grande partie de la population hexagonale, le sport constitue un important vecteur de visibilité et de positivité pour ces territoires, identifiés comme des « terres de champions ». **Les palmarès de compétitions nationales ou internationales, jusqu'aux sommets de l'excellence, affichent en effet une contribution décisive des sportifs issus des outre-mer**, bien plus que proportionnelle au poids démographique de ces territoires.

Les grands noms du sport d'hier et d'aujourd'hui, qui portent haut les couleurs de notre pays, font fréquemment la fierté de ces territoires où les disciplines sportives sont solidement ancrées et constituent une dimension à part entière des identités culturelles.

L'échéance olympique et paralympique de Paris 2024 et la stratégie nationale à mettre en œuvre dès à présent pour remplir les objectifs de performance assignés ont conduit la Délégation sénatoriale aux outre-mer à se préoccuper de la place faite aux outre-mer dans cette feuille de route et des opportunités à saisir pour dynamiser le levier que constitue le sport en réponse aux multiples enjeux de cohésion sociale, de développement et de rayonnement.



## LA PRATIQUE SPORTIVE, UN LEVIER PUISSANT FACE AUX DEFIS SANITAIRES ET SOCIAUX

Avec plus de 300 interlocuteurs, notre rapport remis en novembre 2018 formule une trentaine de recommandations et s'articule autour de 4 axes : le soutien au développement de la pratique sportive en réponse aux enjeux de cohésion sociale, de santé publique et de développement économique ; la réalisation d'un indispensable rattrapage et d'une mise à niveau du parc d'infrastructures en outre-mer ; l'ancrage des moyens de la performance et des parcours vers le haut niveau, en cohérence avec la renommée de « terres de champions » dont jouissent les territoires ultramarins ; la valorisation du sport comme patrimoine culturel et vecteur d'insertion régionale et de rayonnement.

### 30 PRÉCONISATIONS PARMIS LESQUELLES :



**LA MISE EN PLACE DE SCHÉMAS DE DEVELOPPEMENT DU SPORT**



**MISE EN PLACE DU PASS SPORT JEUNE**



**CRÉATION D'EMPLOIS AIDÉS DANS LE SECTEUR DU SPORT**

# MON ÉQUIPE PARLEMENTAIRE

## ENTRE L'AUDE ET LE SÉNAT : LE TRAVAIL PARLEMENTAIRE

J'ai souhaité ouvrir deux permanences, la première à Trèbes, au centre du département, et la seconde à Limoux afin d'être à proximité de ce bassin de vie, proche de la dynamique des territoires ruraux et des zones de haute montagne. Dans le Département comme au Sénat, je me suis entourée d'une équipe à votre écoute.

## MON BLOG, UN ESPACE QUE JE SOUHAITE INTERACTIF



J'ai souhaité communiquer sur mon activité parlementaire au Sénat et dans le département de l'Aude via un blog, que vous pouvez consulter à l'adresse [www.gisele-jourda.fr](http://www.gisele-jourda.fr). Il relate fidèlement l'ensemble de mes interventions au Sénat, les questions que je pose au Gouvernement, mais également mon travail quotidien sur les dossiers audois. Ce blog, je le veux interactif. C'est souhaité donner la parole aux élus, maires, conseillers municipaux, départementaux, régionaux, mais aussi aux élus associatifs. Une fois par mois, vous pourrez, si vous le désirez, y publier une tribune, sur le sujet de votre choix. N'hésitez pas à me contacter pour que ce support soit utilisé au mieux.



## AU SÉNAT

VOUS POUVEZ ME CONTACTER AU SÉNAT :  
PAR COURRIER : CASIER DE LA POSTE,  
15 RUE DE VAUGIRARD – 75291 PARIS CEDEX 06  
PAR TÉLÉPHONE : 01 42 34 15 31  
PAR COURRIEL : [G.JOURDA@SENAT.FR](mailto:G.JOURDA@SENAT.FR)



**CLARA  
ROZENBERG**  
EST MA  
COLLABORATRICE  
PARLEMENTAIRE  
AU SÉNAT.



**CAMILLE  
DUCHIRON**  
EST MA  
COLLABORATRICE  
PARLEMENTAIRE  
AU SÉNAT.

# VISITER LE SÉNAT

Les débats du Sénat, le plus souvent les mardi, mercredi et jeudi, sont ouverts au public. Pour visiter le Palais du Luxembourg et assister aux séances, contactez-moi par courriel aux adresses :

**G.JOURDA@SENAT.FR**

**PERMANENCE.JOURDA@ORANGE.FR.**



## SUR TWITTER

Twitter me permet de traduire de façon succincte mes interventions ainsi que mes déplacements, qu'il s'agisse de manifestations et de rencontres dans l'Aude ou de déplacements via les Commissions des Affaires étrangères et des Affaires européennes. N'hésitez pas à suivre le compte

**@GiseleJourda !**



## SUR FACEBOOK

Depuis Janvier 2015, je suis également présente sur Facebook via la page **Sénatrice Gisèle Jourda**. Je souhaite par ce biais vous tenir informés en temps réel de mon activité de parlementaire ainsi que de mes déplacements sur le terrain.



## DANS L'AUDE

VOUS POUVEZ ME CONTACTER À MA PERMANENCE PARLEMENTAIRE DE TRÈBES :  
PAR COURRIER : 44 ROUTE DE NARBONNE 11800 TRÈBES BP N°11  
PAR TÉLÉPHONE : 04 68 24 77 24 ET FAX : 04 68 24 76 74  
PAR COURRIEL : PERMANENCE.JOURDA@ORANGE.FR

VOUS POUVEZ ME CONTACTER À MA PERMANENCE PARLEMENTAIRE DE LIMOUX :  
PAR COURRIER : 2 ROUTE DE CARCASSONNE 11300 LIMOUX  
PAR TÉLÉPHONE : 04 68 31 14 64 ET FAX : 04 68 24 76 74  
PAR COURRIEL : BUREAULIMOUXSENAT@ORANGE.FR



**MARIE-THÉRÈSE REYNES**  
EST MA COLLABORATRICE PARLEMENTAIRE À TRÈBES.



**DOMINIQUE MARTI**  
EST MA COLLABORATRICE PARLEMENTAIRE À LIMOUX.

